

Résidence Universitaire Lanteri

« Document principal en vue de l'inscription 2011-2012 »

Formalités et réservation

C'est très facile de s'inscrire !

[Ce document contient 12 pages]

Inscription : vous pouvez télécharger, imprimer, remplir, signer, joindre, poster:

- ❖ Vous **téléchargez** et **lisez** le « **Règlement de la R.U.L.** » (2 pages) : *vous conservez cette copie dans vos dossiers.*
- ❖ Vous **téléchargez** et **ouvrez** le « **Document principal en vue de l'inscription** » (PDF).
- ❖ Vous **imprimez, remplissez** et **signez** les différentes sections avec la mention « **lu et approuvé** »
[voir ce qui concerne le candidat-étudiant Sections H-1, H-2, H-3, H-5]
[voir ce qui concerne la personne qui se porte caution Section H-6]
- ❖ Vous **joignez** au « **Document principal en vue de l'inscription** » les **pièces suivantes** : *vous cochez une fois jointe*
 - [] Une photocopie de la **carte d'identité** ou du **passport** valide du futur résident.
 - [] Trois (3) photos - *non scannées, type passeport* - et Une (1) Photo numérisée (si possible).
 - [] Pour les **étrangers** : joindre copie du titre de séjour ou, dans l'attente, du récépissé.
 - [] Lettre de **motivations personnelles**.
 - [] **Attestation** d'étude, de stage ou de travail : *celle-ci peut être remise par la suite.*
 - [] De la **personne qui se porte caution** :
 1. [] Joindre la Section H-6 (Engagement Légal de la Personne qui se Porte Caution).
 2. [] Et photocopie de la **carte d'identité** ou du **passport** valide et un **justificatif de domicile**.
 - [] **Trois chèques distincts à l'ordre de "RUL-ASDD"** :
 1. **75 €** non remboursables pour les **frais d'inscription** et la **constitution du dossier**.
 2. **750 €** (chambre simple) ou **620 €** (chambre double) de **caution**, qui seront encaissés le jour de l'arrivée.
 3. **620 €** (chambre simple) ou **480 €** (chambre double) pour le **1^{er} mois de location**, qui seront encaissés le jour de l'arrivée.
- ❖ Vous **postez** votre **dossier d'admission** : soit le « **Document principal en vue de l'inscription** » (PDF), déjà imprimé sur papier, et **les pièces requises et jointes** à celui-ci. Voici l'adresse :

Assistant des étudiants
7 rue Gentil-Bernard
92260 Fontenay-aux-Roses
France

N.B. : La confirmation écrite de votre acceptation suivra la réception du dossier d'inscription. Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer votre dossier d'admission directement au service du Secrétariat de la R.U.L., aux heures d'ouverture de l'Accueil, avec ou sans préavis. Cela vous permettra de connaître les lieux et son personnel.

Si un problème se présente vous nous contactez immédiatement :

01 41 13 36 00 ou 01 41 13 37 12 ou 06 26 56 24 17.



Formulaire d'inscription

Séjour de plus de 30 jours

Section H-1

A nous faire parvenir

7, rue Gentil-Bernard, 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01.41.13.37.11

ou

01.41.13.37.12 ;

fax. : 01.43.50.88.45

Email : rulasdo@msn.com

ou

assistant.rul@gmail.com

Page web : www.residence-universitaire-lanteri.com

Correspondance : adresser vos lettres à l'« Assistant des étudiants », responsable des inscriptions.

IDENTITE PERSONNELLE *-remplir en lettres capitales-*

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naiss. : ___/___/19__

Adresse permanente : _____ Nationalité : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel¹: _____ Vous êtes sur « Facebook » []

Si oui, cochez

▪ **Les « ANCIENS »** : ceux ayant déjà séjournés à la R.U.L.

1. Avez-vous déjà été inscrit à la R.U.L. : oui [] non []
2. Dernière période : 20___/20___ (ex. : 2010-2011).

▪ **Les ETRANGERS** : ceux n'ayant pas la nationalité française ou les non membres de la C.E.E.

3. Vous devez être titulaire d'un titre valide de séjour ou dans l'attente, d'un récépissé, délivré le ___/___/20___, par le consulat, la préfecture ou la sous-préfecture de..... (nom, ville, pays), et expirant le ___/___/20___.
4. A l'expiration de la validité du titre de séjour, le résident devra quitter la R.U.L. sans délai s'il ne justifie pas de son renouvellement.

▪ **Les MINEURS²** : ceux n'ayant pas l'âge de 18 ans au moment de l'entrée.

1. La Résidence Universitaire Lantéri n'a aucune mission, ni délégation de surveillance du mineur résident.
2. La garde du mineur n'est pas transférée à la R.U.L.
3. La Résidence Universitaire Lantéri décline donc toute responsabilité et le représentant légal décharge la R.U.L. de toute responsabilité du fait de l'exécution des présentes.

STATUT DE RESIDENT³ : - cocher la case appropriée pour définir votre statut à la R.U.L. -

❖ [] Etudiant : Ecole ou Univers.: _____ Ville : _____

❖ [] Stagiaire : Matière du stage : _____ Ville : _____

❖ [] Jeune travailleur : Employeur : _____ Ville : _____
f. emploi

DISPOSITIONS & DATES REQUISES

Ou ❖ [] Une chambre simple à 620 € / mois [20 repas compris + services]

❖ [] Une chambre double à 480 € / mois [20 repas compris + services]

Date d'arrivée⁴ à la R.U.L. : ___/___/20__

Date de départ : ___/___/20__

¹ Le courriel doit être en cours de validité, avant et après votre entrée à la R.U.L. Tout changement devra être signalé par la suite. Ecrire lisiblement.

² L'acceptation à la R.U.L. est conditionnelle à la **maturité suffisante du mineur** et la **capacité de s'autogérer** : gestion du temps et des études, discipline personnelle, respect des autres, etc.

³ Le statut de « résident » est donné dès que le séjour est de plus de 30 jours et que le candidat s'inscrit dans l'une ou l'autre de ces trois catégories: « étudiant », « stagiaire », « jeune travailleur ».

⁴ Les dates d'arrivée et de départ sont **obligatoires** même si elles peuvent être modifiées par la suite. **Si non, en cas d'absence de date de départ, le 30 juin sera automatiquement pris en compte.**

PERSONNE à prévenir en cas d'URGENCE : [] M. [] Mme. [] Mlle.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse permanente : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____ Lien de parenté : _____

MOYEN de TRANSPORT : Vous devrez, à votre arrivée, vous munir d'une autorisation de stationnement

[] Voiture : Immatriculation : _____

[] Scooter / Moto : Immatriculation : _____

[] Vélo : dans la mesure des places disponibles vous pourrez utiliser notre local à vélos.

FACTURATION : [] R.U.L. - remettre la facture directement au résident - :
[] Expédier la facture à la personne qui se porte caution⁵: [] M. [] Mme. [] Mlle.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse permanente : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____

PERSONNE qui se porte CAUTION⁶

[Le signataire de la caution doit faire précéder sa signature de la mention manuscrite suivante : « En me portant caution de M. _____, pour le paiement de son hébergement et de ses accessoires éventuels, je m'engage à rembourser à la R.U.L. la totalité des sommes dues par ce dernier »].

Signature de la personne qui se porte caution

FORMALITES -joindre les pièces suivantes- :

- ❖ Une photocopie de la **carte d'identité** ou du **passport** valide du futur résident.
- ❖ **Trois photos** récentes - *non scannées* - et **une** photo numérisée (si possible) : merci d'utiliser le « formulaire photo » de notre site internet.
- ❖ Pour les **étrangers** : joindre copie du titre de séjour ou, dans l'attente, du récépissé.
- ❖ **Informations** personnelles et **planification** des activités [H-2].
- ❖ **Caractéristiques** et **habitudes** de vie [H-3].
- ❖ Demande d'**autorisation** d'utilisation des ressources informatiques de la R.U.L. et adhésion à la Charte (joindre uniquement la section H-5, signée).
- ❖ Lettre de **motivations** personnelles.
- ❖ **Attestation** d'étude, de stage ou de travail : celle-ci peut être remise par la suite.
- ❖ De la **personne qui se porte caution** : photocopie de la **carte d'identité** ou du **passport** valide et **un justificatif de domicile**.
- ❖ **Trois chèques distincts** à l'ordre de « RUL-ASDD » :
 1. **75 €** non remboursables pour les **frais d'inscription** et la **constitution du dossier**.
 2. **750 €** (chambre simple) ou **620 €** (chambre double) de **caution**⁷, qui seront encaissés le jour de l'arrivée.
 3. **620 €** (chambre simple) ou **480 €** (chambre double) pour le **1^{er} mois de location**, qui seront encaissés le jour de l'arrivée.

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. J'affirme avoir pris connaissance du règlement de la R.U.L. (cf. feuilles annexes) **et je m'engage à le respecter intégralement ainsi que toutes les modifications qui pourraient y être apportées.** [La signature précédée de la mention : "Lu et approuvé"]

Date : ____/____/20____

Signature du représentant légal⁸: _____

Date : ____/____/20____

Signature du futur résident: _____

⁵ L'adresse de la personne qui se porte caution reste **obligatoire** même si la facture est remise directement au résident.

⁶ Tout résident dépendant financièrement, avec ou sans compte bancaire personnel et chéquier nominatif, doit faire remplir cette section par la personne qui se porte caution - l'un des parents, un tuteur, ou une autre personne - **Cette même personne doit fournir une photocopie de sa carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.**

⁷ La caution versée à l'inscription ne sera pas remboursée à la fin du séjour, en totalité ou en partie : 1- si le résident a commis des dommages matériels ou actes de vandalisme ; 2- s'il a occupé la chambre mais pour une période inférieure à la **durée convenue** : soit de sept, ou oct, jusqu'au début, milieu ou fin juin ; soit de sept, ou oct, jusque fin décembre ; soit du début janvier jusqu'au début, milieu ou fin juin ; ou encore, pour les cas exceptionnels, une autre période convenue avec la Direction de la R.U.L. (sauf cas de "force majeure" : un préavis de 45 jours est requis); 3- si le résident ne s'acquitte pas de la totalité des frais facturés ou s'il est expulsé de la Résidence, avec ou sans préavis ; 4- en cas de désistement de l'étudiant, ancien ou nouveau, avant son arrivée ou son retour à la R.U.L. s'il ne l'a pas notifié par écrit dans les **vingt-et-un jours** avant la date de début d'une année universitaire normale (01 sept) ou celle indiquée sur le formulaire d'inscription (sauf cas de "force majeure"); 5- et si l'étudiant ne respecte pas les modalités de départ de la R.U.L., soient la rencontre de l'Assistant et celle du service administratif, **une pénalité de 250€ sera retenue sur la caution -la désinvolture de certains étudiants nous y oblige-**; 6- **Une pénalité de 300€ sera retenue sur la caution** si, au départ de la R.U.L., temporaire ou définitive, l'étudiant n'a pas entièrement vidé sa chambre de ses effets personnels, fait le ménage de sa chambre - *rangement des meubles, lavage des armoires, des sols et de la salle de bain, nettoyage des mur-*.

⁸ Cette signature est obligatoire dans le cas d'un résident mineur ou d'un étranger ayant besoin d'un « répondant », pour la "prise en charge", auprès de l'Etat français. Mais elle reste fortement souhaitable et conseillée dans le cas d'un résident ayant déjà atteint l'âge de la majorité (soit 18 ans).



Informations personnelles & planification des activités

- Tu joins cette feuille au dossier d'inscription -
- Il s'agit d'une proposition partielle d'activités -

La R.U.L. : j'y suis, je m'y engage !

Section H-2

A nous faire parvenir

1-Renseignements personnels⁹

Nom* : _____ Prénom* : _____ Date de naiss.* : ____/____/19____

Lieu de naissance : _____ Pays : _____

N° de sécurité sociale : _____ N° Carte d'identité - ou de passeport pour les étrangers - : _____

2-Statut de résident*

- **Je serai étudiant** : nom de l'établissement que tu fréquenteras* : _____
Je serai en : [1^e] [2^e] [3^e] [4^e] [5^e] [Maîtrise] [Doctorat]
- **Je serai stagiaire** : stage prévu en 2010-2011* : [oui] [non] date prévue* : du ____/____/200__ au ____/____/200__
Région parisienne [] Province / étranger [] Indéterminé [] Lieu : _____
- **Je serai jeune travailleur** : fonction* _____ Nom de l'employeur : _____ Ville : _____

3- Intérêts et talents personnels*

Intérêts principaux : _____ Talents personnels : _____

En plus de promouvoir une ambiance conviviale, la R.U.L. s'engage pour l'année 2011-2012 à favoriser les diverses activités qui suivent et d'autres qui viendront, afin de développer les initiatives personnelles et l'implication de tous.

4- Les instances et activités proposées par la R.U.L.* : dès maintenant, très librement, tu coches les cases des activités qui t'intéressent ; tu verras ensuite selon tes disponibilités mais les informations recueillies nous aideront à mieux planifier les activités selon les goûts et les attentes de chacun.

- **Instances composées de résidents** : trois lieux de service pour l'ensemble de notre collectivité. Tu peux proposer ta candidature.
 1. [] **Délégués d'étages** : huit garçons de la Résidence principale et une fille du Pavillon d'entrée se rencontrent, toutes les quatre ou cinq semaines, avec la Direction, l'Assistant et la Société qui gère la cuisine (le cuisinier et le gérant). Ces neuf « porte-parole » des résidents assurent un lien étroit entre les différentes instances en recueillant les commentaires et les suggestions, en transmettant les informations utiles, en participant activement aux décisions importantes. Ils sont normalement élus par suffrage secret si au moins trois personnes se présentent sur un même étage.
 2. [] **Comité d'animation** : En début d'année universitaire, un appel général est fait afin de créer ce groupe de résidents intéressés à susciter une animation dynamique de la R.U.L. Ils cherchent à lui *donner une âme, un souffle*. Voici les principaux objectifs :
 - Créer et susciter un esprit d'appartenance à la R.U.L. de la part des résidents ;
 - Améliorer la qualité de vie de chacun des résidents en particulier, dans son aspect communautaire ;
 - Recueillir les idées et soutenir des projets ponctuels ou permanents, en réponse aux besoins et attentes des résidents ;
 - Favoriser et encourager les initiatives locales, musicales ou sportives, culturelles ou spirituelles, personnelles ou de groupe ;
 - Promouvoir des activités qui incitent à la connaissance des autres, élargissent les horizons, suscitent l'acceptation des différences, encouragent les efforts d'unité et de respect.
 3. [] **Administrateurs réseaux** : reconnus pour leur **compétence** et leur **sérieux**, leur **honnêteté** et leur **discretion**, les administrateurs du système informatique sont des étudiants bénévoles de la Résidence Universitaire Lantéri **désignés** et **nommés** par le Directeur, sous les conseils de l'Assistant des résidents-étudiants et des actuels ou précédents administrateurs. Leur autorité, déléguée par la Direction, s'exerce à l'intérieur des paramètres spécifiés par les droits et les devoirs inhérents à leur fonction et contenus dans la « Charte d'utilisation des ressources informatiques de la R.U.L. » à la section "Autorité, droits et devoirs des administrateurs".
- **Activités internes** : voici quelques unes des initiatives possibles.
 - [] **Lantéri Association Sportive (LAS)** : cette association est ouverte à tous dans le but de favoriser la détente sportive - principalement le foot mais parfois la piscine ou le roller - ; les rencontres amicales entre résidents et s'ouvrir occasionnellement sur des compétitions avec d'autres clubs sportifs.
Quand : [] -pour le foot, dès que le temps le permet, le soir vers 19h30, ainsi que les samedis et dimanches, dès 14h00.
[] -pour le roller, les vendredis soirs ou dimanche après-midi s'il n'y a pas de pluie.
[] -pour la piscine, selon les horaires proposés et les disponibilités de chacun.

⁹ Les espaces marqués d'un "*" sont obligatoires.

1. Je pratique déjà le ou les sport(s) suivant(s) : _____
2. Je vais m'inscrire à une activité sportive de mon école ou université - laquelle - : _____

[] **Groupe Musical (GM)** : Les différents musiciens de la R.U.L. s'y retrouvent afin de se détendre ensemble par le biais de la musique de différents styles, principalement le classique et le jazz. Certains s'offrent pour quelques prestations lors d'événements ou de célébrations religieuses.

Quand : Tous les deux jeudis - à déterminer - et à des occasions plus spontanées selon les libertés de chacun.

Instrument de musique : _____ (lequel ?, même si tu n'es pas officiellement inscrit à ce groupe)

- **Activités externes** : voici quelques unes des initiatives possibles.

[] **Groupe d'exploration** : différentes sorties thématiques, historiques, culturelles et religieuses, sont proposées sur Paris et en Ile de France, parfois en semaine mais surtout le samedi ou le dimanche. Il s'agit de voir le programme mensuel et de s'y joindre si la sortie t'intéresse. En 2011-2012, un fin connaisseur nous aidera à les planifier et surtout, les vivre.

[] **Rando-Week-end** : quelques départs organisés dans une ville et une région de France durant l'année universitaire.

[] **Session de ski** : Expédition sportive dans les Alpes à la première semaine des vacances d'hiver, en février (Zone C : région d'Ile de France). On s'inscrit définitivement en octobre 2011 pour février 2012. Cette session est ouverte à tes amis et collègues d'études.

5- Religion ou croyance¹⁰ : _____ [] Je suis pratiquant (même occasionnel) [] Je ne suis pas pratiquant

Pour les catholiques : J'ai reçu... [] Le baptême [] la confirmation [] l'Eucharistie

Appartenance à un groupe ou mouvement¹¹ : [oui] [non] Si oui, lequel ? _____

6- Les activités de l'Aumônerie à LANTERI : il s'agit d'une aumônerie rattachée à « **Chrétiens en Grande Ecole** » [CGE] et s'adresse aux **étudiants**, garçons et filles, de la R.U.L. et des **diverses écoles ou universités** qui veulent former, ensemble, une « **communauté chrétienne** » en participant à l'une ou l'autre des activités qui sont proposées :

[] **Je suis intéressé(e) à recevoir**, par mail, lettre ou autre, **les informations concernant les activités de l'aumônerie.**

- **Messe du mercredi soir, 18h45** : 1^{er} lieu de rassemblement pour les étudiants intéressés par une liturgie eucharistique et l'écoute de la Parole de Dieu (30 min.).
- **Temps d'adoration** : en plus des deux messes par jour inscrites à l'horaire - 7h75 et 17h30 - de la Chapelle Ste-Rita, à proximité de la R.U.L., il y a du lundi au vendredi un temps d'adoration du Christ présent dans l'Eucharistie (18h.-19h.). Tu y viens selon le temps que tu disposes.
- **Prière des Laudes et/ou Complies** : il s'agit de la prière matinale faite par les étudiants, en début de journée (4 débuts de matinée/sem. : durée 10 min.) et celle qui l'achève, en fin de soirée, le mercredi soir en général (10 min. également).
- **Week-end de ressourcement** : il s'agit de s'intérioriser dans le silence et contempler le Tout-Autre, Dieu, en utilisant la méthode de la Letio Divina (prier avec la Parole de Dieu). **On laisse le Silence nous parler** tout en ayant parfois des enseignements pour aider à la prière. Les dates seront proposées ultérieurement.
- **Week-end d'intériorité avec les moines** (à déterminer pour le lieu et les dates).
- **Soirées témoignages ou conférences thématiques** : en permettant de voir l'action de Dieu dans l'autre et l'approfondissement de sujets qui touchent notre société et l'individu comme personne.
- **Implication en faveur des pauvres** : nous ciblerons une réalité à proximité de la R.U.L.
- **Une année pour DIEU** : d'inspiration chrétienne, ce groupe s'engage à donner une priorité, **pendant les études**, à un véritable cheminement de Foi qui intègre **quatre volets** : **vie de prière** -intimité avec Dieu, devenir un spirituel-, **engagement personnel** -envers et avec les autres-, **temps d'enseignement** -connaître et approfondir-, **vie communautaire** -en Eglise on est jamais seul ou isolé-. **On retrouve** : Un **lieu privilégié** pour écouter et accueillir la **Parole de Dieu**. Une **proposition** parmi d'autres pour répondre aux attentes de jeunes en **quête de sens**, de vérité, de vie communautaire évangélique. Un **lieu de discernement** pour mieux comprendre sa vie, sa valeur unique et irremplaçable, son rôle dans ce monde à bâtir. **Cette expérience s'intègre parfaitement à une année d'étude et requiert un réel désir de la vivre avec intensité et vérité.** Il ne s'agit pas d'être "déjà parfait" ou encore d'être un « super-catho », mais plutôt de vouloir entreprendre une réelle "plongée" dans le cœur de Dieu et de l'Eglise, telle une réponse à un appel ressenti. **Cela implique d'être disponible pour la messe dominicale et une rencontre en semaine avec les autres membres de ce groupe de cheminement.**
- [] **Je suis intéressé de loger au 2^e étage de la résidence des Oblats de la Vierge Marie** dans l'une des 4 chambres simples se trouvant près d'un **Oratoire** - lieu de prière avec le St-Sacrement-. Cet étage est propice également à l'étude en raison du calme et de la tranquillité.

7- Le week-end (normalement): [] je quitte [] je reste [] une fois / deux

[] Je serais intéressé à participer à des sorties sur Paris ou autres durant le week-end et/ou lors des vacances.

8- Publicité sur la R.U.L.* Comment avez-vous connu la R.U.L. ? :

[] Mes parents ont choisi pour moi [] Mon école ou faculté

[] Recommandation d'une tierce personne (amis, étudiants, etc.) [] Page WEB de la R.U.L.

[] Autres : _____

¹⁰ Bien qu'ayant une spécificité religieuse, la R.U.L. accueille des résidents de **toutes les religions ou croyances, pratiquants ou non**. Pour la R.U.L. la religion est une valeur qui doit être respectée, voire promue, selon les attentes des uns et les aspirations des autres. Afin de mieux te connaître, et si c'est le cas, tu es invité à spécifier la confession chrétienne à laquelle tu appartiens : *catholique, protestant, orthodoxe.*

¹¹ Mouvements scouts ou guides, équipes paroissiales, groupes de prière, mouvements d'Eglise (Béatitudes, Focolarini, Emmanuel, etc.).



Caractéristiques et habitudes de vie

Section H-3

A nous faire parvenir

En vue de mieux vous connaître, le présent questionnaire nous aidera surtout à vous jumeler, de façon plus adéquate, avec un autre étudiant si vous choisissez d'être en chambre double ou si cela vous est proposé dans l'attente d'une chambre simple. Il est strictement confidentiel. Même si les jumelages sont réussis à 95%, une évaluation sera faite un mois après votre arrivée pour d'éventuels changements. **Merci d'avance de votre collaboration!**

Données objectives

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Nationalité : française étrangère : _____ (spécifier)

École ou Université : _____

Programme d'étude : _____

Niveau : [1] [2] [3] [4] [5]

J'ai déjà vécu une expérience en collectivité et/ou en chambre double

Données subjectives

Avec la connaissance que tu as de toi-même, tu choisis ce qui te caractérise le plus entre les options proposées à chacun des items suivants. Ceux ayant un astérisque ne nécessitent qu'une possibilité de réponse entre les deux options proposées à droite. **Les réponses ne constituent en rien un jugement de valeur sur votre personne.**

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| Je suis de tempérament* | <input type="checkbox"/> introverti | <input type="checkbox"/> extraverti |
| Je suis de nature* | <input type="checkbox"/> plutôt rangé (<i>ordonné</i>) | <input type="checkbox"/> plutôt désordonné |
| Je suis de caractère* | <input type="checkbox"/> entreprenant et/ ou directif | <input type="checkbox"/> passif et/ou influençable |
| Je suis dans mes réactions* | <input type="checkbox"/> plutôt primaire et/ou prompt | <input type="checkbox"/> plutôt secondaire/réfléchi |
| Je suis par expérience* | <input type="checkbox"/> rapide à m'adapter aux autres | <input type="checkbox"/> plus lent à m'y adapter |
| Je suis quelqu'un qui* | <input type="checkbox"/> se couche tôt (<i>avant minuit</i>) | <input type="checkbox"/> se couche tard (<i>après minuit</i>) |
| Je suis quelqu'un qui* | <input type="checkbox"/> se lève toujours très tôt | <input type="checkbox"/> se lève habituellement tard |
| Je suis durant la nuit | <input type="checkbox"/> parfois somnambule | <input type="checkbox"/> adepte du ronflement |
| Je suis face aux études* | <input type="checkbox"/> plutôt confiant et studieux
(<i>travail constant</i>) | <input type="checkbox"/> plutôt confiant mais irrégulier
(<i>dernière minute</i>) |
| Je suis désireux de* | <input type="checkbox"/> travailler en partenariat | <input type="checkbox"/> travailler en solitaire |
| Je suis un "fidèle"* | <input type="checkbox"/> fumeur | <input type="checkbox"/> non-fumeur |
| Je suis normalement* | <input type="checkbox"/> présent le week-end | <input type="checkbox"/> absent le week-end |
| Je suis adepte | <input type="checkbox"/> des sorties nocturnes (<i>boîtes...</i>) | <input type="checkbox"/> de sports d'équipe |
| Je suis amateur de | <input type="checkbox"/> de lectures diverses | <input type="checkbox"/> de jeux informatiques |

Ces diverses options ne servent qu'à titre d'indicateurs. Dès le premier mois, si vous êtes en chambre double, nous verrons à faire un bilan avec vous afin de vérifier la justesse ou non du jumelage actuel.

Je serais désireux d'être mis en contact dès que possible avec "mon co-locataire".

Commentaires et indications personnelles :



Version 1.6
15-03-2011

PRÉAMBULE

La R.U.L. s'est dotée en 2011 d'un système informatique performant et novateur, avec un matériel de pointe et un accès internet ADSL One Fusion avec débit exceptionnel sous la responsabilité de deux sociétés : « Syngate » et « Stella Telecom ». Celles-ci assurent l'accessibilité internet à un grand nombre d'utilisateurs simultanés et la maintenance du matériel informatique : serveur et logiciel, sauf ce qui est strictement personnel et qui relève du domaine de l'étudiant.

Lors de l'arrivée d'un nouvel étudiant : un « identifiant » et un « mot de passe temporaire » lui seront remis, personnels et confidentiels.

Sur facturation mensuelle, tout étudiant pourra imprimer ses documents personnels à partir d'une imprimante mise à disposition pour l'ensemble des usagers autorisés.

La CHARTE

La présente charte s'adresse à tous les utilisateurs des moyens informatiques. La charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein de la R.U.L. et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

Chacun doit prendre conscience que cette activité s'inscrit dans un cadre juridique précis et d'ordre public, cadre qui prévoit des sanctions pénales, administratives ou professionnelles. La nécessité de réparer les dommages causés à autrui doit être présente à l'esprit de chacun. Les principaux textes qui encadrent les utilisateurs sont les suivants :

- le chapitre III du Titre II du livre troisième du Code Pénal (articles 323-1 à 323-7) qui définit les atteintes aux systèmes de traitement automatisés de données et les sanctions correspondantes.
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par les lois des 11 mars 1988, 16 décembre 1992 et 1er juillet 1994,
- la loi n°92-685 relative à la fraude informatique.
- la loi n°92-597 du 1er juillet 1992 sur la propriété intellectuelle.
- les lois n°90-615 du 13 juillet 1990 et n°92-1336 du 16 décembre 1992 qui interdisent de faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.
- les articles 1382 et suivants du Code Civil qui imposent la réparation des dommages causés à autrui. Chacun des utilisateurs veillera au respect des textes rappelés ci-dessus et à celui de la présente charte déontologique.

En évitant des comportements susceptibles d'engager la responsabilité de la Résidence Universitaire Lantéri, chacun fera en sorte que sa responsabilité personnelle, civile, pénale ou professionnelle, ne puisse être recherchée.

LES RESSOURCES INFORMATIQUES

On entend par là toutes les ressources informatiques accessibles depuis la R.U.L., qu'elles y soient ou non physiquement présentes

Les ressources informatiques de la Résidence Universitaire Lantéri sont composées d'un serveur connecté à Internet et de matériels et câblages réseaux.

Leur utilisation par un nombre important de personnes et dont les besoins sont extrêmement divers, implique le respect de certaines règles de la part de chacun.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'utilisation des ressources informatiques est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation est concrétisée par une autorisation écrite et la remise d'un identifiant et d'un mot de passe qui seront personnels et confidentiels.

Cette autorisation est strictement personnelle et incessible, même temporairement, à un tiers. Elle n'est accordée qu'à titre temporaire en considération de la qualité de locataire de la résidence.

La Résidence Universitaire Lantéri se réserve le droit de retirer à tout moment et sans préavis cette autorisation si le comportement d'un utilisateur n'est plus compatible avec les régies énoncées dans la présente charte.

Par ailleurs, l'étendue des ressources informatiques auxquelles l'utilisateur a accès peut être limitée en fonction des besoins réels et des contraintes imposées par le partage de ces ressources avec les autres utilisateurs.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET PRESCRIPTIONS D'UTILISATION

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques pour les matériels mis à sa disposition. Il doit à son niveau et à l'aide des recommandations fournies par l'administrateur réseau, contribuer à la sécurité.

Article 1 - Mot de passe

Pour chaque utilisateur ayant reçu l'autorisation d'accès, par un identifiant et un mot de passe temporaire, un nouveau mot de passe sera demandé dès la 1^{re} utilisation. Les règles le concernant sont décrites ci-dessous:

- il doit être suffisamment complexe pour garantir sa confidentialité.
- il est strictement individuel et ne doit être communiqué à quiconque même aux administrateurs du système.
- il est conseillé de le changer régulièrement.

Article 2 - Respect de la confidentialité

Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire ou de copier les fichiers d'un autre utilisateur sans son accord explicite (mettre en partage des fichiers sur le réseau est considéré comme un accord explicite).

Les utilisateurs doivent s'abstenir de toute tentative d'appropriation ou de déchiffrement du mot de passe d'un autre utilisateur.

Il est d'ailleurs interdit à tout utilisateur :

- de masquer sa véritable identité (I.P. ou MAC).
- d'usurper l'identité d'autrui.
- de mettre en place ou d'utiliser un programme destiné à contourner la sécurité.

Article 3 - Raccordements de matériels

Tout utilisateur doit respecter les modalités de raccordement des matériels mis à dispositions par la Résidence Universitaire Lantéri aux réseaux de communication internes et externes, telles qu'elles ont été définies par les responsables informatiques du site.

Tout utilisateur est responsable des possibilités d'accès à des informations situées sur son ordinateur qu'il donne à un tiers, que ces accès puissent être établis en interne ou depuis l'extérieur.

Cela concerne en premier lieu les propres fichiers de l'utilisateur, mais aussi et plus globalement, toute information à laquelle il a lui-même accès. En particulier, l'ouverture de services réseaux (FTP, Web, Logiciels d'accès à distance etc.) sur des machines personnelles est subordonnée à l'accord de l'administrateur réseau et du responsable sécurité du site.

Article 4 - Règles d'utilisation

Avoir accès à des ressources suppose aussi d'en être responsable. Il est par suite indispensable de:

- Protéger ses fichiers
 - Prévenir les administrateurs systèmes de toute tentative de violation (réussie ou non).
 - Installer un anti-virus récent et penser à le mettre à jour régulièrement (deux fois par mois environ).
-

DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

Article 1 - Propriété intellectuelle

L'utilisation des logiciels et plus généralement de tout document (fichier, image, son, etc.) doit se faire bien entendu dans le respect de la propriété intellectuelle (loi 92-597 du 1er juillet 1992) et aussi des recommandations fixées par les détenteurs de droits.

Chaque utilisateur est responsable des logiciels et documents qu'il installe et utilise sur sa machine. En aucun cas la résidence ne saurait être mise en cause pour une mauvaise utilisation de ceux-ci.

Dans ce cadre, nous rappelons à titre indicatif que :

- la reproduction et l'utilisation de logiciels sont réglementées par les licences concédées à chaque utilisateur.
- il est absolument interdit d'installer sur un système de la Résidence Universitaire Lantéri un logiciel quelconque, sans s'être préalablement assuré auprès du responsable informatique du site que notre établissement y est bien autorisé et qu'il est compatible avec les autres logiciels installés.
- il est interdit de faire des logiciels un usage non conforme à leur licence; en particulier les logiciels sous licence « éducation » ne doivent jamais être utilisés dans un but commercial.
- **il est interdit de diffuser des œuvres de tiers** (littéraire, musicale, audiovisuelle, ...) **sans l'autorisation de l'auteur ou de l'éditeur qui sont susceptibles de demander des dommages et intérêts au titre du préjudice moral et patrimonial subi. Le piratage et le téléchargement illégal sont donc totalement interdits par le Législateur français. La R.U.L. peut, dans le cadre de la loi, et par login et password, donner accès au réseau et internet, et conserver un historique des informations concernant le trafic sur le net de chacun de ses usagers pouvant être remis aux autorités compétentes, la police et la justice, dans le cas de poursuites engagées contre elle, en tant que titulaire et prestataire des services informatiques.**

Article 2 – Informatique & libertés

La loi 92-684 du 22 juillet 1992 protège les individus contre tout usage abusif ou malveillant d'informations les concernant et figurant dans un fichier informatique quelconque. Elle prévoit en particulier que :

- la création de tout fichier contenant des informations nominatives doit faire l'objet de formalités préalables à sa mise en œuvre auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui édicte elle-même des règles contraignantes mais que chacun doit respecter,
- toute personne à propos de laquelle des informations figurent dans un tel fichier doit être informée, dès la collecte des informations la concernant, de l'existence de ce fichier, de sa finalité, de l'existence d'un droit d'accès et des modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Article 3 - Intégrité des systèmes informatiques

Les installations de la Résidence Universitaire Lantéri permettent de se connecter ou de dialoguer avec des sites informatiques dans le monde entier. Ces accès aux autres sites doivent être faits dans le respect des règles d'usages propres aux divers réseaux et dans le respect de la législation en vigueur (comme la loi 92-685 du 22 juillet 1992 relative à la fraude informatique, par exemple). En particulier :

- il est interdit de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un autre site sans y être explicitement autorisé par ses responsables. Une simple tentative d'intrusion constitue à elle seule un délit, même s'il n'en est résulté aucune altération des données ou du fonctionnement dudit système.
- il est interdit de se livrer depuis des systèmes appartenant à la Résidence Universitaire Lantéri à des actions mettant sciemment en péril la sécurité ou le fonctionnement d'autres sites et des réseaux de télécommunications.

Le câblage et l'entretien du réseau, dans les parties communes, est sous la responsabilité de la Résidence Universitaire Lantéri. L'accès au local du serveur est strictement réservé à la Direction de la R.U.L. et aux administrateurs.

Article 4 - Confidentialité des informations

- Les utilisateurs ne doivent pas tenter de lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'autrui sans l'accord express du détenteur, quand bien même ces fichiers ne seraient pas explicitement protégés.
- les utilisateurs doivent s'interdire toute tentative d'interception de communication entre tiers (courrier électronique, dialogue direct, etc.).

Article 5 - Respect de la vie privée et de l'image d'autrui

En complément des prescriptions édictées par la loi « Informatique et Libertés » (loi 78-17 du 6 janvier 1978), tout utilisateur doit s'abstenir de :

- diffuser des éléments susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement ou à l'image de la Résidence Universitaire Lantéri et aussi de ses collaborateurs et de ses étudiants,
- diffuser des éléments (textes, images, sons) susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers,
- diffuser des informations non vérifiées où présentant le caractère d'une diffamation comme il en est de la diffusion par voie de presse.

AUTORITE, DROITS ET DEVOIRS DES ADMINISTRATEURS

Reconnus pour leur compétence, leur sérieux et leur honnêteté, les administrateurs du système informatique sont des étudiants bénévoles de la Résidence Universitaire Lanteri désignés et nommés par le Directeur, sous les conseils de l'Assistant des étudiants et des actuels ou précédents administrateurs. Leur autorité, déléguée par la Direction, s'exerce à l'intérieur des paramètres spécifiés par les droits et les devoirs inhérents à leur fonction :

D'une part,

- Ils peuvent conseiller la Direction de la R.U.L. sur l'installation, l'organisation et les opérations de maintien du serveur et des services qui y sont rattachés ;
- Application par les utilisateurs des règles et devoirs contenus dans la présente charte ;
- Assurer la transmission des informations utiles pour le déroulement optimal des activités informatiques par le biais du dialogue, d'un affichage public et / ou le "forum" du réseau ;
- Promouvoir le sens des responsabilités des uns comme des autres, administrateurs ou utilisateurs, et le respect et le « savoir-vivre » qu'implique la convivialité informatique;
- Aviser et interpeller les utilisateurs "abusifs" dans les cas d'une utilisation inappropriée ou excessive du réseau, et ce, avec ou sans autorisation de la Direction (ex. utilisation erronée, démesurée, voire même illégale, de certains programmes de téléchargement, etc.). Les administrateurs ont le devoir et les droits requis pour soustraire temporairement un utilisateur de notre réseau. Dans les cas jugés nécessaires (ex. obstination et récidive, tentative d'intrusion) la Direction sera immédiatement informée afin d'appliquer le retrait définitif de la connexion réseau, voire même l'expulsion de la R.U.L.
- Le jugement des administrateurs se fonde sur des données objectives, contenues dans cette Charte, et sur les principes qui régissent le « bien commun », jamais inférieur aux droits dits individuels.

D'autre part,

- Les utilisateurs adhérents à la présente charte sont informés de la nécessité d'un équilibre entre le droit de confidentialité reconnu à chaque utilisateur et le besoin des administrateurs de recueillir les informations nécessaires à la bonne marche du système ;
- Les administrateurs doivent respecter, en tout temps, la confidentialité des fichiers utilisateurs et des courriers auxquels ils peuvent être amenés à accéder, soit pour diagnostiquer ou corriger des problèmes, soit pour s'assurer du respect de la charte par un utilisateur.

SANCTIONS ÉVENTUELLES

Pour les **résidents** (étudiants, stagiaires ou jeunes travailleurs), le non-respect des règles de la charte peut conduire à des sanctions internes qui peuvent être des travaux d'intérêt général, la fermeture des accès aux réseaux (que ce soit local ou internet). En cas de faute grave ou d'abus, une rencontre avec la Direction peut être parfois demandée. Celle-ci peut statuer sur l'exclusion immédiate et définitive de l'étudiant ou sa non réadmission pour la prochaine année universitaire.

Chacun sera également attentif au fait que la responsabilité pénale reste une responsabilité personnelle.

Pour les **administrateurs**, le non-respect des règles de la charte, à titre personnel, ou le non-respect de leurs devoirs et responsabilités en tant qu'administrateur, peut conduire à des sanctions internes qui peuvent être des travaux d'intérêt général ou la fermeture des accès aux réseaux (en particulier à Internet) et, dans tous les cas, la cessation, temporaire ou définitive, de leur prestation en tant qu'administrateur.



**Demande d'autorisation d'utilisation
des ressources informatiques de la R.U.L.
et adhésion à la charte.¹²**

Section H-5
A nous faire parvenir

Chaque utilisateur s'engage à fournir des informations individuelles valides
(nom, prénom, date de naissance, etc.).

Je soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / 19 ____

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation des ressources informatiques de la Résidence Universitaire Lantéri [H-4]. Je demande l'autorisation de pouvoir accéder à ses ressources et je m'engage à respecter les règles de bon usage prévues dans cette charte, ainsi que toutes les modifications qui pourraient m'être signifiées par le biais d'une note administrative et/ou par l'entremise d'un affichage public. **Je suis conscient qu'il est interdit de pirater ou de télécharger illégalement.**

Date et signature du candidat / résident, précédées de la mention : « Certifié exact et bon pour engagement »

Date et signature du candidat / résident

Date et signature autorisée par la Direction

¹² **Cette demande, et UNIQUEMENT la présente page, doit être expédiée avec les autres documents requis pour la constitution de votre dossier d'admission.** Par la suite, elle sera conservée dans votre dossier personnel et restera en vigueur pour toute la durée de votre permanence à la R.U.L., soit lors du renouvellement de votre inscription, annuelle ou périodique (aux 2 ans pour les étudiants en bi-diplômante). Une copie vous sera remise que si vous en faites explicitement la demande.



**Engagement légal
de la personne qui se porte CAUTION¹³**
Séjour de plus de 30 jours

Section H-6
A nous faire parvenir

Nom et prénom de l'étudiant : _____

[Le signataire de la caution **doit faire précéder sa signature**
de la **mention manuscrite suivante** :

« En me portant caution de M. _____, pour le paiement de son hébergement et de ses accessoires éventuels, je m'engage à rembourser à la R.U.L. la totalité des sommes dues par ce dernier »].

Signature de la personne qui se porte caution

¹³ Tout résident dépendant financièrement, avec ou sans compte bancaire personnel et chéquier nominatif, doit faire remplir cette section par la personne qui se porte caution - l'un des parents, un tuteur, ou une autre personne -. **Cette même personne doit fournir une photocopie de sa carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.**